

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 3 février 2017

L'an deux mille dix sept

Le 3 février à 19 heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de février, sous la présidence de monsieur Philippe AUPHAN, maire,

Sur la convocation qui leur a été adressée par lui le 27 janvier 2017 par voie électronique

Étaient présents : Pierre ALAMELLE, Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Hélène CHAULLIER, Amandine HEBRARD, Corinne LE BRUN FREDDI, Mohamed MALLEM, Serge NARDIN, Laurence OCCELLO, David PACIOTTI, Marcel PELLEGRIN, Tristan RIQUE, Virginie TOUSSAINT

Absents:

Christopher DAVO, Christophe RAMEAUX

Madame Frédérique ANGELETTI a été désignée comme secrétaire de séance

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du dernier conseil municipal du 16/12/2016

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- réhabilitation de réseau d'assainissement Cours Saint Louis

Accord à l'unanimité du conseil.

1. Mise aux normes d'accessibilité de la maison commune et de la bibliothèque

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de mise aux normes électriques et d'accessibilité de la bibliothèque et de la maison commune.

Ce projet est estimé à 27 522,75 € euros

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

– Sollicite l'attribution :

de la réserve parlementaire auprès de monsieur Jean-Claude BOUCHET Député de Vaucluse d'une aide au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) au taux de 35 %,

– Approuve le plan de financement suivant :

Objet	dépense HT	recettes
mise aux normes maison commune	16 553.85 €	
mise aux normes bibliothèque	10 968.90 €	
dotation parlementaire		5 000,00 €
Fonds de soutien à l'investissement public local – 35 %		9 632.96 €
total	27 522.75 €	14 632,96 €

Reste à la charge de la Commune (autofinancement) : 12 889,79 €

– Autorise le Maire à signer toutes pièces à intervenir

2. Opposition au transfert de la compétence PLU à la communauté d'agglomération

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de s'opposer au transfert automatique, à compter du 27 mars 2017, de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse, conformément aux conditions prévues par la loi n°2014-366, article 136.

3. Désignation d'un délégué à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de LMV

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) procède à l'évaluation de la charge financière des compétences transférées par les communes membres à la communauté d'agglomération afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation. Elle dispose de neuf mois à compter de la date du transfert pour rendre son rapport définitif d'évaluation des charges transférées et qui sera soumis à chaque conseil municipal. Elle est indépendante et composée de représentants des conseils municipaux des communes membres, au minimum un par commune.

La qualité de ces représentants ne fait pas l'objet de dispositions particulières. Un conseiller municipal peut donc siéger à la fois au sein de l'organe délibérant de l'EPCI et à la commission d'évaluation des charges. La commission élit son président chargé de la convoquer et de préparer l'ordre du jour de ses réunions.

Le conseil communautaire de Luberon Monts de Vaucluse avait fixé le nombre de représentants par commune au sein de cette commission à un représentant par commune membre. Afin d'assurer la représentation des communes de Lauris, Lourmarin, Puget, Puyvert et Vaugines, le nombre de membres de la CLECT est donc porté à 16. Chacune de ces communes sera donc appelée à désigner un représentant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNNE monsieur Pierre ALAMELLE, délégué à la CLECT.

4. Servitude d'enfouissement sur la parcelle B 220 au profit de la Société du Canal de Provence

Dans le cadre de l'aménagement hydraulique et agricole de la Région Provençale, la Société du Canal de Provence et d'Aménagement de La Région Provençale, agissant comme concessionnaire de travaux déclarés d'utilité publique, a implanté des canalisations de transport d'eau, ainsi que les réseaux d'irrigation afférents, et elle a été amenée à demander à la commune de Vaugines l'autorisation d'enfouir ces ouvrages à demeure dans des parcelles lui appartenant.

Suivant convention sous seing privé en date du 24 juillet 2012, la commune a consenti à supporter l'implantation, dans le sous-sol des parcelles cadastrées, Section B numéro 220 lieudit Le Village qui lui appartenaient, d'un tronçon de l'ouvrage précité.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette nouvelle convention par laquelle la Commune de Vaugines consent, à titre de servitude réelle et perpétuelle, à la Société du Canal de Provence et d'Aménagement de La Région Provençale le droit d'enfouir, dans le sous-sol de la parcelle B 220 lui appartenant, une canalisation de transport d'eau ainsi que les réseaux d'irrigation afférents.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise monsieur le maire à signer cette convention de servitude avec la Société du Canal de Provence.

5. Modification du tableau des effectifs :

Monsieur le maire expose au conseil que suite à la réorganisation des services il conviendrait de modifier le tableau théorique des effectifs comme suit :

Suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe non titulaire de 12 heures 30 hebdomadaires et création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe non titulaire de 11 heures hebdomadaires à compter du 1er avril 2017.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

6. Don de l'association des Amis de l'Eglise Saint Barthélemy

Monsieur le maire rappelle que l'association « les amis de l'Eglise Saint Barthélemy » a pour objet de recueillir des fonds pour participer au financement des travaux de restauration de l'église.

L'association « les amis de l'Eglise Saint Barthélemy » a fait savoir qu'elle était en mesure d'apporter un soutien financier pour les travaux de la restauration intérieure de l'église.

L'aide ainsi consentie a été arrêtée à la somme de 14 000 euros.

Il demande au conseil municipal d'accepter ce don qui sera imputé au compte budgétaire 10251.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

7. Demande d'aide pour réhabilitation du réseau d'assainissement

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de faire des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement Cours Saint Louis.

Le diamètre du collecteur est insuffisant et cela occasionne des bouchages à répétition.

Ces travaux ont été estimés par la commission travaux à 11 414,44 €.

Il propose de solliciter l'aide de l'agence de l'eau pour 3 424,33€ et du département pour 1 712,17 € au titre du dispositif de remise à niveau des équipements des communes rurales

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

8. Rapports annuels 2015 sur le prix et la qualité des services publics

Monsieur le maire présente les rapports annuels 2015 sur le prix et la qualité des services publics :

- De l'eau potable
- De l'assainissement collectif
- De l'assainissement non collectif



The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. This is essential for ensuring the integrity of the financial data and for providing a clear audit trail. The second part of the document outlines the procedures for handling discrepancies and resolving any issues that may arise. The third part of the document provides a detailed description of the accounting system used by the organization, including the software and the methods used for data collection and analysis. The fourth part of the document discusses the results of the audit and the conclusions drawn from the findings. The fifth part of the document provides recommendations for improving the accounting system and for ensuring that the organization remains compliant with all applicable laws and regulations.

CONCLUSION

The audit has identified several areas where the accounting system could be improved. These include the need for more frequent reconciliations, the need for more detailed documentation of all transactions, and the need for more robust internal controls. The organization is committed to addressing these issues and to ensuring that the accounting system is always accurate and reliable. The audit also found that the organization is in compliance with all applicable laws and regulations, and that the financial data is accurate and reliable.

Thank you for your cooperation and assistance during the audit.

Yours faithfully,
[Signature]

The audit was conducted by the external auditor, [Name], who is a member of the Institute of Chartered Accountants in England and Wales. The audit was conducted in accordance with the International Standards on Auditing (ISA) and the relevant laws and regulations. The audit was conducted over a period of [Number] days, from [Date] to [Date]. The audit was conducted at the premises of the organization, and all necessary information and documents were provided to the auditor. The audit was completed on [Date], and the audit report was issued on [Date].

Yours faithfully,
[Signature]

[Name]
[Title]

The organization is committed to maintaining the highest standards of accuracy and reliability in its accounting system. The organization is committed to providing accurate and reliable financial data to all stakeholders. The organization is committed to ensuring that the accounting system is always up-to-date and compliant with all applicable laws and regulations. The organization is committed to providing a clear audit trail for all transactions. The organization is committed to resolving any issues that may arise in a timely and efficient manner. The organization is committed to providing a high level of customer service and support.

